

---

## De la Charte 2012 à la Charte révisée 2025

### Résumé

La Charte révisée de 2025 reprend le contenu de Charte précédente de 2012 et comporte essentiellement les ajouts et adaptations suivants :

- Prise en compte de l'élargissement des missions de la statistique publique intervenu depuis lors (gestion des données, science des données, élargissement des sources de données) ainsi que, de manière générale, de l'utilisation des nouvelles technologies.
- Reprise de la structure du Code de bonnes pratiques pour les statistiques européennes (Code of Practice, CoP)
- Accès facilité à la Charte pour les offices qui ne se consacrent pas exclusivement à la statistique et/ou qui ne satisfont pas (encore) pleinement à tous les principes.
- La Charte est précédée d'une version abrégée et synthétique de tous les principes, intitulée « La Charte en bref »

### Détails ...

#### **... concernant système statistique suisse**

Conformément à la structure du CoP, la Charte comprend désormais un principe intitulé « 1a Coordination et coopération ». Contrairement au CoP, celui-ci ne fait pas référence au Système statistique européen, mais au système de statistique publique de la Suisse.

#### **... pour faciliter l'accès à la Charte**

Les nouveautés suivantes visent à faciliter l'accès à la Charte et, de manière générale, à la réflexion sur les questions d'éthique professionnelle pour les organismes disposant d'un portefeuille réduit, ne satisfaisant pas encore pleinement à tous les principes ou n'exerçant pas exclusivement des activités statistiques :

- Comme auparavant, les principes de la Charte doivent être respectés. Alors qu'auparavant, leur mise en œuvre était obligatoire, il convient désormais de s'efforcer de les mettre en œuvre par des mesures appropriées
- Les organismes qui n'exercent pas exclusivement des activités statistiques ne sont plus tenus de désigner une ou plusieurs unités statistiques pour leurs travaux. Conformément à l'ordonnance sur la statistique fédérale (art. 4), il est désormais stipulé de manière plus générale que les travaux statistiques doivent être clairement séparés des éventuelles tâches d'exécution, de surveillance ou de réglementation.

#### **... concernant les nouvelles missions**

La Charte révisée tient compte de l'évolution des unités statistiques vers des centres de compétences en gestion des données et en science des données et permet d'assumer les rôles qui en découlent. Les exigences correspondantes sont précisées dans le préambule ainsi que dans certains principes.

#### **... concernant la mise en œuvre des principes précédents**

La version 2012 de la Charte était déjà largement conforme dans son contenu au CoP. La Charte révisée reprend ce contenu tout en tenant compte de l'élargissement des tâches de la statistique publique. Adaptée sur le plan du contenu aux spécificités de l'UE, complétée par les particularités du système statistique fédéral suisse ainsi que par la terminologie de la version précédente de la

Charte, la Charte révisée reprend la structure du CoP. Elle ne comprend donc plus 23 principes, mais seulement 16. La répartition des principes de la Charte 2012 dans la Charte révisée est présentée dans le tableau synoptique ci-dessous.

Charte 2012 Prinzips 1-23		Charte 2025 Préambule, Prinzips 1-16, quelques indicateurs	
1	Mission et pertinence	Pré 11	Préambule Pertinence
2	Base légale	2 15	Mandat pour la collecte de données et l'accès aux données Accessibilité et clarté (concernant l'archivage)
3	Service universel	Pré 5 15	Préambule Secret statistique et protection des données Accessibilité et clarté
4	Transparence	15	Accessibilité et clarté
5	Archivage	15	Accessibilité et clarté
6	Indépendance professionnelle	Pré 1	Préambule Indépendance professionnelle
7	Impartialité et objectivité	6 7	Impartialité et objectivité Méthodologie solide
8	Responsabilité	1 4	Indépendance professionnelle Engagement sur la qualité
9	Mise en garde	1.7	Diffusion de mises en garde pour signaler les interprétations erronées et les usages abusifs importants des résultats statistiques
10	Secret statistique	5	Secret statistique et protection des données
11	Utilisation exclusive	5.7	Les données collectées à des fins statistiques sont soumises au principe de finalité
12	Adéquation des ressources	3	Adéquation des ressources
13	Efficience	10	Rapport coût-efficacité
14	Proportionnalité et optimisation des dépenses	9 3.3	Charge non excessive pour les répondants Avantages et coûts liés aux nouvelles statistiques
15	Standards de qualité	4 8	Engagement sur la qualité (en général) Procédures statistiques adaptées (mise en œuvre concrète)
16	Méthodes	7 15.5	Méthodologie solide (en général) Gestion des métadonnées
17	Cohérence et comparabilité	14	Cohérence et comparabilité
18	Exactitude et fiabilité	12	Exactitude et fiabilité
19	Normes de publication	1.6 4 15	Clairement identifiable comme produit de la statistique publique Engagement sur la qualité Accessibilité et clarté
20	Accessibilité	15	Accessibilité et clarté
21	Ponctualité et simultanéité	13 6.7	Actualité et ponctualité Accès simultané aux publications statistiques ou accès anticipé aux informations
22	Actualité	13	Actualité et ponctualité
23	Rectification	6.3	Correction des erreurs et publication de la rectification

### **... sur les ajouts**

La gestion des données, la science des données et, de manière générale, l'utilisation des nouvelles technologies touchent à de nombreux principes. Seules les correspondances explicites sont mentionnées ci-dessous.

<b>Nouveautés ou adaptations dans la Charte 2025</b>	<b>Emplacement</b>
Résumé de tous les principes : la Charte en bref	« Première page »
La Charte en tant que cadre uniforme pour le système de la statistique publique en Suisse	Préambule
Mise en œuvre des principes par des mesures appropriées	Préambule
Distinction entre les tâches statistiques et les éventuelles travaux administratifs	Préambule
Coordination et coopération	1a
Centres de compétences pour la statistique et la gestion des données	1a.2
Gestion des données (principe du « Once Only », Data-Stewardship, appariement de données)	Préambule, 1a.3, 7, 8, 9
Science des données	Préambule, 1a.3, 7.1
Utilisation de sources de données multiples Utilisation des données administratives, y compris leur intégration précoce dans la planification	2
Technologies modernes de l'information et de la communication dans le processus statistique et la diffusion de l'information	10.2 15.2

PL / 24.04.2026